

QUESTIONS / EXIGENCES	DEGRÉ DE CONFORMITÉ À L'EXIGENCE				Pondération de la	Note obtenue	Note pondérée	Note pondérée maximale	
	0	1	2	3					
<b>A) THEORIE DU CHANGEMENT</b>	0	1	2	3					
<b>1. Définition des objectifs généraux</b>						<b>RÉSULTAT (M) - A</b>	<b>27 /30</b>	<b>TOTAL RÉSULTAT (A1)</b>	<b>12 /12</b>
<b>1. Le fonds se donne-t-il clairement des objectifs de transformation durable dans ses documents supports ?</b>	Non, les documents supports n'évoquent pas d'objectifs de transformation durable ou les mentionnent avec une certaine ambiguïté		Oui, les documents supports stipulent clairement que les investissements dans le fonds visent à contribuer à un ou plusieurs objectifs de transformation durable		1	2	2,00 /2		
<b>2. Comment est décrit et justifié chaque objectif de transformation durable poursuivi par le fonds ?</b>	Les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds ne sont pas décrits	Les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont décrits de manière générale, s'inscrivant dans les grandes tendances sociales ou environnementales	Les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont décrits en lien avec des cibles précises issues des cadres de référence (par exemple les 164 cibles des 17 ODD)		1	2	2,00 /2		
<b>3. Le fonds dérive-t-il des objectifs spécifiques pour chacun des émetteurs investis en lien avec ses objectif généraux de transformation durable ?</b>	Non, l'objectif général n'est pas décliné en objectifs spécifiques au niveau des émetteurs	Oui, l'objectif général est décliné en objectifs spécifiques au niveau des émetteurs	Oui, l'objectif général est décliné en objectifs spécifiques au niveau des émetteurs, les objectifs étant alignés avec un scénario de référence quand celui-ci existe		1	2	2,00 /2		
<b>4. Comment d'autres fonds concurrents couvrent-ils le besoin auquel répond chaque objectif de transformation durable poursuivi par le fonds ?</b>	Les besoins auxquels répondent les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont déjà bien couverts par d'autres fonds concurrents (utilisant une stratégie similaire ou différente)	Les besoins auxquels répondent les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds ne sont que partiellement couverts par d'autres fonds concurrents (utilisant une stratégie similaires ou différente) - il y a un réel besoin d'augmenter le volume de solutions offertes	Les besoins auxquels répondent les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont peu ou mal couverts par d'autres fonds concurrents (utilisant une stratégie similaire ou différente) - il y a un besoin crucial d'augmenter le volume de solutions offertes		1	2	2,00 /2		
<b>4.1 Pour répondre aux objectifs de transformation durable visés, le fonds propose-t-il une solution originale ou innovante ? (QUESTION BLANCHE)</b>	Non	Oui, et cette solution est susceptible de mieux répondre aux préférences de certains émetteurs ou de certains investisseurs	Oui, et cette solution est susceptible de mieux répondre aux préférences de certains émetteurs ou de certains investisseurs. Elle a en outre le potentiel d'être largement dupliquée et de constituer un nouveau type de stratégie dans la mesure où elle n'implique pas de barrières à l'entrée importantes (ex. un fonds d'engagement autour des ODD)		0	2	0,00		
<b>5. Le fonds se donne-t-il l'objectif explicite d'avoir de l'impact dans ses documents supports (i.e., juridiques et commerciaux) ? (QUESTION QUALIFIANTE)</b>	Non, le fonds n'évoque pas la notion d'impact dans ses documents supports (i.e., juridiques et commerciaux)		Oui, dans ses documents supports (i.e. juridiques et commerciaux) le fonds se positionne comme un fonds à impact ou indique que l'investissement dans le fonds permet aux investisseurs d'avoir de l'impact, insistant sur les notions d'intentionnalité, d'additionnalité et de mesure.		1	2	2,00 /2		
<b>6. Le fonds ambitionne-t-il de mettre en place des actions pour limiter les externalités négatives des émetteurs choisis au-delà du ou des objectifs de transformation durable ciblés ? (QUESTION QUALIFIANTE)</b>	Non, le fonds n'évoque pas dans ses documents supports son ambition de suivre et gérer activement les externalités négatives des émetteurs choisis		Oui, le fonds affiche dans ses documents supports une intention de suivre et gérer activement les externalités négatives (considérées comme matérielles) des émetteurs choisis une fois l'investissement réalisé (au-delà de la seule sélection des émetteurs ex ante)		1	2	2,00 /2		
<b>2. Définition des actions déployées par l'institution financière pour atteindre les objectifs (i.e., causer les changements recherchés)</b>	0	1	2	3		<b>TOTAL RÉSULTAT (A2)</b>	<b>15 /18</b>		
<b>7. Les actions associées au fonds pour atteindre les objectifs de transformation durable sont-elles décrites dans les documents supports ? (QUESTION QUALIFIANTE)</b>	Les actions pour atteindre les objectifs fixés ne sont pas décrites	Les actions pour atteindre les objectifs fixés sont décrites de manière rapide	Les actions pour atteindre les objectifs fixés sont décrites de manière détaillée		-	2	4,00 /4		
<b>8. Parmi la liste suivante, veuillez choisir les actions de contribution planifiées et les actifs sous gestion couverts (à noter en colonne M). Vous pouvez vous référer à la notice explicative pour une présentation des différentes actions de contribution.</b>									
<b>1. Apport d'un capital flexible</b> <b>2. Développement de nouveaux marchés de capitaux où l'offre est insuffisante</b> <b>3. Apport d'un soutien non-financier</b> <b>4. Engagement actionnarial</b> <b>5. Signalement de l'importance de l'impact (signaux de marché)</b> <b>6. Signalement de l'importance de l'impact (signaux autres)</b>	Pas d'action	Au moins 1 action planifiée de signalement (actions 5 et 6)	Au moins une action planifiée, hors signalement (actions 1 à 4)	Plus d'une action planifiée, hors signalement (actions 1 à 4)	1	3	3,00 /3		
<b>8.1. Le fonds utilise-t-il d'autres mécanismes d'impact que ceux décrits ci-dessus ? Si oui, les décrit. (QUESTION BLANCHE)</b>	Non, le fonds n'utilise aucun autre mécanisme d'impact	Oui, le fonds utilise un ou plusieurs autres mécanismes d'impact mais pour l'instant il n'existe pas de preuve empirique de leur efficacité	Oui, le fonds utilise un ou plusieurs autres mécanismes d'impact et il existe des preuves empiriques de leur efficacité		0	0	0,00 /0		
<b>9. Le fonds justifie-t-il les actions envisagées (dans les questions 7 et 8) par la recherche d'additionnalité? (QUESTION QUALIFIANTE)</b>	Non, le fonds présente les actions déployées dans ses documents supports sans suggérer qu'elles lui permettront d'avoir un effet additionnel		Oui, dans ses documents supports le fonds justifie les actions déployées par leur potentiel à générer de l'additionnalité		1	2	2,00 /2		

Commentaires
La thèse d'impact - qui détaille les objectifs de transformation durable de l'OPC - a été formalisée et est exposée dans les documents supports de l'OPC, disponibles publiquement (rapport d'impact, théorie du changement, prospectus...). La thèse d'impact de l'OPC est la suivante : Accompagner les entreprises européennes qui contribuent à la neutralité carbone et la préservation de la biodiversité en apportant des solutions, en affichant les meilleures pratiques ou en démarant leur transition ».
Chaque objectif de transformation durable poursuivi par l'OPC est décrit et justifié au sein de la Théorie du Changement de l'OPC. Dans le cas particulier d'Échiquier Climate & Biodiversity Impact Europe, nos objectifs sont également décrits précisément dans notre méthodologie propriétaire de mesure de l'état d'avancement de l'entreprise dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elle est et sera confrontée : Le Score MCB (Maturité Climat et Biodiversité). Les objectifs fixés sont alignés avec les scénarii de références climatiques (cf. GIECC, Accord de Paris sur le climat) et de biodiversité (cf. IPBES). La Théorie du Changement de l'OPC est disponible librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Impact ».
L'objectif général est décliné en objectifs spécifiques au niveau des émetteurs. Ces objectifs spécifiques sont alignés avec les cadres de références environnementaux et climatiques. Pour chaque émetteur investi, l'équipe de gestion détermine quel doit être sa contribution à la lutte contre le changement climatique et/ou à la préservation de la biodiversité, compte tenu de son profil : solutions, pionniers ou transition.
Le dernier rapport du GIEC de 2022 rappelle que la hausse des températures s'étend déjà à 1°C par rapport à la période préindustrielle et que le niveau de réchauffement global de 15°C sera atteint dès 2030. Les impacts s'accroissent et s'accroissent, les risques seront à l'avenir de plus en plus complexes, combinés, en cascade et difficiles à gérer. Le dernier rapport de l'IPBES4 sur la biodiversité de 2019 estime que 75% de la surface terrestre sont altérés de manière significative et que 25% des espèces animales et végétales sont menacées. Ces grands enjeux de notre siècle changent les modèles d'affaires et les modes de fonctionnement des entreprises et des marchés financiers. Il est crucial de drainer des capitaux vers les entreprises engagées en faveur de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité. Le Fonds Montaire International (FMI) estime qu'un investissement annuel supplémentaire de 3 740 milliards d'euros, en plus des 830 milliards d'euros déjà nécessaires, et qu'il sera indispensable d'ici 2030 pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris. L'orientation des capitaux en faveur de la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité est plus critique que jamais. Les marchés financiers cotés - qui représentent plus de 90% des flux financiers mais moins de 20% des investissements à impact - ont un rôle indispensable à jouer. Le nombre d'OPC sur la thématique du changement climatique est important alors que ceux sur la thématique de la biodiversité sont encore rares bien qu'en croissance. Peu sont cependant des OPC à impact. Aborder ces deux thématiques au sein d'un même OPC est également assez rare alors que cela permet de s'assurer que les entreprises aient une contribution nette positive au climat et à la biodiversité et qu'il n'y ait pas d'opposition entre les thématiques. Enfin, plus rare sont les fonds qui financent à la fois des entreprises de type « Solutions » et d'autres entreprises pouvant jouer un rôle clef comme celles de type « Pionniers » et « Transition ».
L'OPC a adopté depuis sa création un positionnement singulier dans la sélection des entreprises. Ce positionnement permet de valoriser celles dont les impacts positifs sont moins identifiés et valorisés par le marché. Pour cela, Échiquier Climate & Biodiversity Impact Europe sélectionne trois profils d'entreprises : Solutions, Pionniers et Transition. Se concentre uniquement sur les acteurs qui apportent des solutions n ne permet pas selon nous d'atteindre les objectifs de l'accord de Paris. L'orientation des capitaux en faveur de la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité est plus critique que jamais. Ces secteurs comprennent des entreprises pionnières qui ont pris des engagements ambitieux sur le climat et la préservation de la biodiversité, et qui disposent d'une forte capacité à influencer et à embarquer leur écosystème. Pour leur permettre de délivrer tout leur potentiel de transformation, ces acteurs ont besoin d'être accompagnés par des investisseurs engagés dans la durée. Dans la course climatique, certaines entreprises en transition, comme celles du secteur des énergies fossiles, sont souvent mises à l'écart par les investisseurs. Or l'énergie représente 40% des émissions de gaz à effet de serre mondiales et le transport 23%. A La Financière de l'Échiquier, nous sommes convaincus que notre rôle est de les accompagner via un dialogue actionnarial soutenu et engagé.
Dans ses documents supports (i.e. juridiques et commerciaux), l'OPC se positionne comme un OPC à impact et indique qu'il permet aux investisseurs d'avoir de l'impact, insistant sur les trois piliers de l'investissement à impact : intentionnalité, additionnalité et mesure.
L'OPC affiche dans ses documents supports une intention de suivre et de gérer activement les externalités négatives (considérées comme matérielles) des émetteurs choisis une fois l'investissement réalisé (au-delà de la seule sélection des émetteurs ex-ante). Ainsi, l'OPC met en place des actions visant à limiter les externalités négatives de tous les émetteurs ex-ante et ex-post grâce à divers leviers d'action : Filtre d'exclusions : il permet d'exclure du portefeuille les entreprises intervenant dans des activités ou secteurs ayant de fortes externalités négatives ainsi que les entreprises aux pratiques les plus controversées. Filtre de note ESG : Nous nous assurons que les entreprises sélectionnées aient de bonnes pratiques de gouvernance, ainsi que sur le plan social et environnemental et qu'elles maîtrisent (et si possible réduisent) leurs externalités négatives. Le niveau de note ESG minimum exigé permet un niveau de sélectivité élevé. Cette évaluation est mise à jour régulièrement. Filtre d'impact : L'OPC applique un filtre d'impact basé sur une méthodologie propriétaire de mesure de l'état d'avancement de l'entreprise dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité. Cette méthodologie intègre un malus relatif aux externalités négatives des émetteurs, en lien avec les principales controverses environnementales de celle-ci. Cette évaluation est mise à jour régulièrement. Suivi des Controverses : Nous surveillons de près les controverses liées aux entreprises dans lesquelles nous investissons. Ce suivi peut aboutir au désinvestissement de certaines sociétés. Surperformance Indicateurs : Tout au long de sa vie, l'OPC a pour objectif de surperformer son indice de référence sur deux indicateurs extra-financiers. Dans le cadre de cette OPC, il s'agit de : l'intensité des émissions carbone tous scopes et du niveau de controverses ESG. Investissement Durable : 100 % des investissements réalisés par l'OPC sont des investissements durables, au sens du règlement SFDR. Pour être considérée comme durable, les entreprises doivent entre autres « ne pas causer de préjudices environnementaux et sociaux importants ». Engagement Actionnarial : Notre démarche d'engagement actionnarial a plusieurs objectifs dont celui de limiter les externalités négatives des émetteurs en portefeuille.
Les actions associées à l'OPC pour atteindre les objectifs de transformation durable fixés sont décrites de manière détaillée dans les différents documents supports de l'OPC.
Les actions de contribution planifiées par l'OPC sont les suivantes : (2) Développement de nouveaux marchés de capitaux où l'offre est insuffisante : L'OPC finance une part non négligeable d'entreprises en transition pouvant représentant maximum 40% du portefeuille. A date, ces entreprises représentent environ 29% de l'OPC. (4) Engagement actionnarial : La démarche d'engagement de l'OPC concerne 100% des actifs sous gestion, avec a minima l'envoi systématique d'axes de progrès à toutes les entreprises en portefeuille. (5) Signalement de l'importance de l'impact (signaux de marché) : L'OPC adopte une approche d'investisseur patient avec des prises de participation longues au capital des entreprises. Cette fidélité envoie un signal aux émetteurs quant à la confiance que nous avons en leur impact et à notre volonté de les accompagner dans la durée. Elle concerne 100% des émetteurs en portefeuille. (6) Signalement de l'importance de l'impact (signaux autres) : LFDE contribue à participer activement à l'essor de l'investissement à impact sur les marchés cotés via sa participation active aux groupes de travail de Place sur le sujet.
L'OPC n'utilise pas à ce jour d'autres mécanismes d'impact que ceux décrits à la question 8.
Les actions envisagées dans les questions 7 et 8 font partie de la démarche d'additionnalité de l'OPC et sont présentées dans les documents supports de celui-ci, en particulier la Doctrine d'Impact, le Rapport d'Impact ainsi que la Théorie du Changement de l'OPC. Ces documents sont disponibles librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Impact ».

10. Comment les chaînes causales attendues entre actions et impacts sont-elles décrites ?	Aucune chaîne causale n'est présentée, la contribution du fonds aux objectifs n'est pas explicitée	Une chaîne causale simplifiée est présentée à l'échelle du fonds	Plusieurs chaînes causales détaillées sont présentées, avec une granularité poussée (par objectif, par secteur ou par entreprise)	1	2	2,00 /2			
11. Comment sont décrits les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement ?	Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement du fonds ne sont pas décrits	Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement du fonds sont évoqués de manière très générale à l'échelle du fonds	Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement du fonds sont détaillés pour des sous-parties du portefeuille (par exemple, par secteur)	1	1	1,00 /3			
12. Y a-t-il un plan d'action mis en place pour gérer et/ou corriger ce lien de dépendance aux facteurs externes ?	Un plan d'action n'a pas été élaboré pour gérer la dépendance	Une ou plusieurs actions sont évoquées mais ne font pas l'objet d'un plan d'action systématique avec des étapes déterminées et un échéancier de suivi	Un plan d'action systématique a été mis en place avec des étapes déterminées et un échéancier de suivi	1	1	1,00 /2			
13. Comment les actions déployées pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives sont-elles décrites ?	Les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après investissement ne sont pas décrites.	Les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après investissement sont évoquées par le fonds mais ne sont pas décrites de manière détaillée	Les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après investissement sont décrites de manière détaillée: le fonds fournit la méthodologie de l'analyse de matérialité et décrit la procédure d'engagement autour des externalités négatives matérialisées.	1	2	2,00 /2			
<b>BI MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE</b>				<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>RÉSULTAT (14) - B</b>	<b>19 /27</b>
14. Avec quelle systématiquement les émetteurs répondent-ils aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Moins de 50% du portefeuille est investi dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds	Entre 50% et 70% du portefeuille est investi dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs, et à la stratégie poursuivis par le fonds	Entre 70% et 90% du portefeuille est investi dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds	Plus de 90% du portefeuille est investi dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds	2	3	6,00 /6		
15. Avec quelle intensité le fonds actionne-t-il les mécanismes d'impact les plus pertinents pour sa classe d'actifs (actions cotées) ?					8	8,00 /5			
15.1 ENGAGEMENT ACTIF - Le fonds a-t-il une politique d'engagement actionnarial active concernant les objectifs de transformation durable visés qui incorpore une stratégie d'escalade détaillée ?	Non, le fonds n'a pas de politique d'engagement actionnarial active en relation avec ses objectifs de transformation durable ou, s'il en a une, ne communique pas sur sa stratégie d'escalade	Oui, le fonds a une politique d'engagement actionnarial active et fournit des détails sur sa stratégie d'escalade (fixations des objectifs intermédiaires, gradation des réponses, action de dernier ressort, etc.)	Oui, le fonds a une politique d'engagement actionnarial active, fournit des détails sur sa stratégie d'escalade (fixations des objectifs intermédiaires, gradation des réponses, action de dernier ressort, etc.) et communique des statistiques au niveau du portefeuille sur l'état d'avancement de ses actions d'engagement au regard de sa stratégie d'escalade	1	3	3,00			
15.2 COMPORTEMENT EN AG - Le fonds et la société de gestion dans son ensemble adoptent un comportement lors des assemblées générales en cohérence avec les objectifs de transformation durable visés par le fonds ?	Non, le fonds ou la société de gestion n'applique pas une politique de vote en cohérence avec les objectifs de transformation durable visés	Le fonds et la société de gestion appliquent une politique de vote en cohérence avec les objectifs de transformation durable visés	Le fonds et la société de gestion appliquent une politique de vote en cohérence avec les objectifs de transformation durable des fonds et/ou même des campagnes médiatiques autour des votes relatifs à ces objectifs (au moins trois résolutions/campagnes par an)	Le fonds et la société de gestion appliquent une politique de vote en cohérence avec les objectifs de transformation durable visés ET justifie tous ses votes OU ii) soumet régulièrement lors des AG des résolutions concernant les objectifs de transformation durable du fonds et/ou même des campagnes médiatiques autour des votes relatifs à ces objectifs (au moins trois résolutions/campagnes par an)	1	2	2,00		
15.3 ENGAGEMENT COLLABORATIF - Le fonds participe-t-il activement à des actions d'engagement collaboratif (via des coalitions d'investisseurs) concernant les objectifs de transformation durable visés ?	Non, le fonds ne participe pas à des actions collectives d'engagement avec d'autres investisseurs concernant les objectifs de transformation durable visés	Oui, le fonds participe à des actions collectives d'engagement avec d'autres investisseurs concernant les objectifs de transformation durable visés sans fournir de détails sur leur fréquence	Oui, le fonds est impliqué dans des actions collectives d'engagement avec d'autres investisseurs concernant les objectifs de transformation durable visés sur au moins 20% des positions du portefeuille (sauf incapacité dûment justifiée, voir notice) ou est l'organisateur/porte parole de coalitions d'investisseurs (entre 0 et 3 par an)	Oui, le fonds est impliqué dans des actions collectives d'engagement avec d'autres investisseurs concernant les objectifs de transformation durable visés sur au moins 30% des positions du portefeuille (sauf incapacité dûment justifiée, voir notice) ou est l'organisateur/porte parole de coalitions (>3 par an)	2	1	2,00		
15.4 SIGNAL DE MARCHÉ - Le fonds applique-t-il une politique d'allocation de capital singulière en lien avec ses objectifs de transformation durable susceptible d'avoir une incidence significative sur les prix des actifs financiers et, par conséquent, d'influencer le comportement des émetteurs ?	Non, le fonds n'applique pas de politique d'allocation de capital singulière en lien avec des objectifs de transformation durable	Oui, le fonds applique une politique d'allocation de capital singulière (faisant intervenir une sélection positive, négative ou thématique des émetteurs) en lien avec ses objectifs de transformation durable qui, si elle était répliquée par de nombreux autres intervenants, serait susceptible d'avoir un effet significatif sur les prix des actifs financiers, et par conséquent de changer le comportement des émetteurs.	Oui, le fonds applique une politique d'allocation de capital singulière en lien avec ses objectifs de transformation durable qui est susceptible d'avoir un effet très significatif sur les prix des actifs financiers et par conséquent de changer le comportement des émetteurs (le fonds et les autres fonds appliquant une stratégie très similaire - voir notice - représentent ensemble plus de 5% de la capitalisation des entreprises investies ou le fonds peut démontrer, en s'appuyant sur des travaux rigoureux, que ses décisions d'allocation de capital ont débouché sur une hausse de 10% ou moins du cours des entreprises investies ou d'une baisse de 10% des entreprises exclues).	Oui, le fonds applique une politique d'allocation de capital singulière en lien avec ses objectifs de transformation durable qui est susceptible d'avoir un effet très significatif sur les prix des actifs financiers et par conséquent de changer le comportement des émetteurs (le fonds et les autres fonds appliquant une stratégie très similaire - voir notice - représentent ensemble plus de 10% de la capitalisation des entreprises investies ou le fonds peut démontrer, en s'appuyant sur des travaux rigoureux, que ses décisions d'allocation de capital ont débouché sur une hausse de 10% ou moins du cours des entreprises investies ou d'une baisse de 20% des entreprises exclues).	1	1	1,00		
16. Quelles actions le fonds met-il en place pour maîtriser les externalités négatives associées à ses investissements (au-delà des objectifs de transformation durable du fonds) ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Le fonds ne maîtrise pas les externalités négatives associées à ses investissements au-delà des objectifs de transformation durable visés	Le fonds pratique systématiquement un engagement actif avec les émetteurs en cas d'externalités négatives matérielles, lequel inclut, au minimum, le dialogue avec les émetteurs et le vote en AG d'une manière cohérente avec l'objectif de limitation de ces externalités négatives matérielles	Le fonds pratique systématiquement un engagement actif avec les émetteurs en cas d'externalités négatives matérielles, lequel inclut le dialogue avec les émetteurs et le vote en AG d'une manière cohérente avec l'objectif de limitation de ces externalités négatives matérielles. En plus, le fonds pose aux émetteurs des objectifs de réduction des externalités négatives matérielles susceptibles de remettre en cause son soutien au management en AG.	1	1	1,00 /2			

Les chaînes causales attendues entre actions et impacts sont explicitées avec une granularité poussée. Elles sont détaillées dans le document exposant la théorie du changement de chaque OPC. Des exemples concrets de sociétés, illustrant ces chaînes causales sont également présentés dans le rapport d'impact de l'OPC. Ces deux documents sont disponibles librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Impact ». Dans le cas présent, trois chaînes causales distinctes sont présentées, une dédiée à chaque poche : Solutions, Pionniers et Transition.
Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement, qui sont pris en compte dans la sélection et le suivi des entreprises en portefeuille, sont décrits à l'échelle de l'OPC. Ils sont détaillés dans le document exposant la Théorie du Changement de chaque OPC disponible librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Impact ».
Plusieurs actions sont mises en place dans le processus de sélection et de suivi du portefeuille afin de gérer et/ou corriger la dépendance aux facteurs externes. Elles ne font cependant pas l'objet d'un plan d'action systématique avec des étapes déterminées et un échéancier de suivi. Ces actions sont détaillées dans le document exposant la Théorie du Changement de chaque OPC disponible librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Impact ».
Les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après investissement sont décrites de manière détaillée (méthodologie d'analyse, démarche d'engagement autour des externalités négatives...) dans différents publications comme le Code de Transparence, la Politique d'Engagement, la Politique SFDR sur les principales incidences négatives ou encore la Politique d'Exclusion. Ces documents sont disponibles librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin ».
<b>RÉSULTAT (14) - B</b>
100% des émetteurs en portefeuille répondent aux objectifs et à la stratégie poursuivie par l'OPC, soit à la thèse d'impact de celui-ci. Cela est rendu possible par l'application systématique d'une méthodologie d'analyse d'impact propriétaire - ici le Score MCB - à laquelle chaque émetteur doit obtenir un score minimum pour intégrer l'OPC.
8,00 /5
L'OPC a une politique d'engagement actionnarial active et systématique (soit s'applique à 100% des entreprises en portefeuille). Les détails sur sa stratégie d'escalade sont clairement définis dans la Politique d'Engagement. Des statistiques sont communiquées annuellement sur l'état d'avancement des engagements, et des exemples d'engagements à différents niveaux d'escalade sont fournis dans le Rapport d'Impact de l'OPC ainsi que dans le Rapport de Vote et d'Engagement. Les thèmes des engagements prioritairement abordés sont liés à la thèse d'impact de chaque stratégie, ce qui nous permet de renforcer notre intentionnalité. La réussite de ces engagements relatifs à l'impact est à l'origine d'un supplément de rémunération variable pour les gérants des OPC concernés. Ces deux documents sont disponibles librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin ».
L'OPC et la société de gestion appliquent une politique de vote en cohérence avec les objectifs de transformation durable visés, justifie tous ses votes et soumet de temps en temps lors des AG, des résolutions concernant les objectifs de transformation durable de l'OPC et/ou même des campagnes médiatiques autour des votes relatifs à ces objectifs. Le renforcement des actions de dépôt de résolutions et de campagnes médiatiques autour des votes est un axe d'amélioration identifié pour les prochaines années.
L'OPC participe à des actions collectives d'engagement avec d'autres investisseurs concernant les objectifs de transformation durable visés. Nous ne sommes cependant pas en capacité de garantir que ces actions visent au moins 20 ou 30% des entreprises en portefeuille chaque année. Il s'agit d'un axe d'amélioration identifié pour les prochaines années.
L'OPC applique une politique d'allocation de capital singulière en lien avec ses objectifs de transformation durable. Cette politique, permet de valoriser les entreprises dont les impacts positifs ne sont pas toujours identifiés par le marché. Si elle était répliquée par de nombreux autres investisseurs, elle serait susceptible d'avoir un effet significatif sur les prix des actifs financiers et par conséquent changer le comportement des émetteurs. Nous ne sommes cependant pas en mesure, aujourd'hui, de mesurer l'impact de notre politique d'allocation de capital singulière sur la hausse du cours des entreprises concernées. Dans le cas d'Equiqueer Climate & Biodiversity Impact Europe, la cible de notre politique d'allocation singulière du capital sont les entreprises à impact pionnières ainsi que celle en transition, qui sont moins souvent la cible des investisseurs mobilisés sur les thématiques du climat et de la biodiversité et qui sont donc moins financées.
L'OPC pratique systématiquement un engagement actif avec les émetteurs en cas d'externalités négatives matérielles. Cet engagement recouvre à minima un dialogue avec les émetteurs - via l'envoi d'axes de progrès - ainsi qu'un vote en AG systématique d'une manière cohérente avec l'objectif de limitation de ces externalités négatives matérielles. Pour en savoir plus sur les actions mises en place par l'OPC pour limiter et maîtriser ses externalités négatives référez-vous à la réponse apportée à la question 6 de la grille.



<p><b>26. Dans quelle mesure les résultats relatifs (i.e., par rapport à des comparables sectoriels, à la tendance passée ou aux objectifs spécifiques fixés par le fonds) observés au niveau des émetteurs correspondent-ils aux objectifs de transformation durable visés par le fonds ?</b></p>	<p>Les résultats ou objectifs spécifiques ne sont décrits dans aucun document permettant de répondre à la question, ou de manière trop peu granulaire, ou encore ne sont pas du tout alignés avec ce qui avait été planifié</p>	<p>Pour plus de 50% du portefeuille (voir notice), les résultats relatifs observés sont alignés avec les objectifs fixés ex ante (i.e. les objectifs spécifiques fixés ont bien été atteints) ou traduisent une meilleure performance que celle des comparables ou une amélioration par rapport à la tendance passée. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique des résultats ou d'actionner les actions de contribution souhaitées, le fonds fournit des explications, suivant une logique "comply or explain".</p>	<p>Pour plus de 70% du portefeuille (voir notice), les résultats relatifs observés sont alignés avec les objectifs fixés ex ante (i.e. les objectifs spécifiques fixés ont bien été atteints) ou traduisent une meilleure performance que celle des comparables ou une amélioration par rapport à la tendance passée. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique des résultats ou d'actionner les actions de contribution souhaitées, le fonds fournit des explications, suivant une logique "comply or explain".</p>	2	0	0,00 /6
--	---	---	---	---	---	---------

L'analyse des résultats relatifs observés au niveau des émetteurs est un exercice délicat dans un contexte où les mesures d'impact fournies par les entreprises sont rares, hétérogènes et de qualité variable. Sur le thème du climat, les référentiels permettant de comparer les résultats observés chez les émetteurs existent (par exemple trajectoires de décarbonation par secteurs en lien avec les objectifs de l'accord de Paris) et nous semblent être adaptés à nos besoins. Cependant, sur le thème de la biodiversité, nous manquons encore de référentiels solides sur lesquels nous pourrions nous appuyer. Échiquier Climate & Biodiversity Impact Europe a pour objectif d'avoir une trajectoire climatique alignée avec l'accord de Paris (soit que le portefeuille ait une température inférieure ou égale à 2°C) et également d'avoir une intensité des émissions de carbone indute inférieure à celles de son indice de référence. La mesure de la performance relative de nos investissements, observée à l'échelle des émetteurs, est un axe d'amélioration identifié pour les prochaines années.

<p><b>27. A quel point l'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats observés est-elle démontrée ?</b></p>	<p>Un rationnel convaincant ou un faisceau de preuves de niveau 1 (voir notice) permet de conclure avec confiance que le fonds a bien eu un effet additionnel positif pour plus de 50% des actifs sous gestion</p>	<p>Un faisceau de preuves de niveau 2 (voir notice) permet de conclure avec confiance que le fonds a bien eu un effet additionnel positif pour plus de 50% des actifs sous gestion</p>	<p>Un faisceau de preuve de niveau 3 ou plus (voir notice) permet de conclure avec confiance que le fonds a bien eu un effet additionnel positif pour plus de 50% des actifs sous gestion</p>	1	0	0,00 /3
--	--	--	---	---	---	---------

A ce jour, nous rencontrons des difficultés pour démontrer à quel point l'additionnalité de l'OPC a joué un rôle dans l'atteinte des résultats observés et pour quel pourcentage des actifs sous gestion. Nous mesurons par exemple, le niveau d'atteinte des axes de progrès transferts aux entreprises et le rôle que nous avons pu jouer dans cette réussite (en fonction par exemple du nombre d'échanges avec l'entreprise autour de cet axe de progrès) mais cela nous semble encore insuffisant pour être réellement convaincant au regard des attentes de cette question. Il s'agit d'un axe d'amélioration identifié pour les prochaines années.

<p><b>27.1 Le fonds peut-il démontrer qu'en prenant en compte les effets indirects (comme les effets de substitution et de déplacement), les résultats obtenus sont bel et bien positifs pour les objectifs de transformation durable visés ? (QUESTION BLANCHE)</b></p>	<p>Non car aucune analyse des impacts indirects n'a été effectuée</p>	<p>Oui, Une analyse logique détaillée suggère qu'en prenant en compte les impacts indirects les résultats obtenus sont bel et bien positifs pour les objectifs de transformation durable visés (pour plus de 50% des actifs sous gestion)</p>	<p>Une analyse scientifique ou quasi-scientifique conclut qu'en prenant en compte les impacts indirects les résultats obtenus sont bel et bien positifs pour les objectifs de transformation durable visés (pour plus de 50% des actifs sous gestion)</p>	0	0	0,00
--	---	---	---	---	---	------

L'OPC n'analyse pas les éventuels impacts indirects de ses investissements. Il s'agit d'un axe d'amélioration identifié pour les prochaines années.

<p><b>28. Dans quelle mesure les externalités négatives des émetteurs (au-delà des objectifs de transformation durable visés par le fonds) ont-elles été diminuées durant la période de détention du fonds ?</b></p>	<p>Le fonds n'a pas défini d'objectifs de réduction des externalités négatives (matérielles) pour chaque émetteur ou les objectifs de réduction des externalités négatives matérielles fixés n'ont été atteints durant la période de détention du fonds pour une petite minorité (&lt;30%) des émetteurs visés</p>	<p>Les objectifs de réduction des externalités négatives matérielles fixés ont été atteints durant la période de détention du fonds pour une majorité (&gt; 50%) des émetteurs visés</p>	<p>Les objectifs de réduction des externalités négatives matérielles fixés ont été atteints durant la période de détention du fonds pour une grande majorité (&gt; 70%) des émetteurs visés</p>	1	0	0,00 /3
--	--	--	---	---	---	---------

L'OPC ne définit pas de manière systématique des objectifs de réduction des externalités négatives matérielles pour chaque émetteur. Cependant dans le cadre de notre démarche d'engagement, certains axes de progrès concernent la réduction des externalités négatives des émetteurs mais nous n'avons pas la capacité de mesurer la part de émetteurs concernés.

**D) COMMUNICATION ET CREDIBILITE** 0 1 2 3 **RÉSULTAT (N) - D** 7,00 /10

<p><b>29. Comment le potentiel d'impact du Fonds est-il communiqué aux épargnants et investisseurs ?</b></p>	<p>Le potentiel de contribution du fonds tel que communiqué aux épargnants et investisseurs est en adéquation avec ce que révèle la présente analyse: le fonds évoque son <b>potentiel de contribution significatif (score &gt; 50%)</b> de contribution à la transformation durable en précisant de manière adaptée ses forces et faiblesses (par exemple, les limites de ses actions transformatives ou son incapacité à élargir son additionnalité). Le fonds ne prétend pas être à impact alors qu'il ne valide pas les conditions requises. La communication peut être qualifiée d'appropriée.</p>	<p>Le potentiel de contribution du fonds tel que communiqué aux épargnants et investisseurs est en adéquation avec ce que révèle la présente analyse: le fonds évoque son <b>potentiel de contribution important (score &gt; score minimum)</b> à la transformation durable en précisant de manière adaptée ses forces et faiblesses (par exemple, les limites de ses actions transformatives ou son incapacité à élargir son additionnalité). Le fonds ne prétend pas être à impact alors qu'il ne valide pas les conditions requises. La communication peut être qualifiée d'appropriée.</p>	<p>Le potentiel de contribution du fonds tel que communiqué aux épargnants et investisseurs est en adéquation avec ce que révèle la présente analyse: le fonds se dit à impact et valide bien toutes les conditions pour le faire (questions qualifiantes et score total minimal). La communication peut être qualifiée d'appropriée.</p>	1	3	3,00 /3
--	---	--	---	---	---	---------

Le potentiel de contribution de l'OPC tel que communiqué aux épargnants et investisseurs est en adéquation avec ce que révèle la présente analyse. L'OPC se dit à impact (et porte même le terme « impact + dans son nom) et valide bien toutes les conditions pour le faire (questions qualifiantes validées et score total minimum dépassé). Sa communication peut donc être qualifiée d'appropriée. L'OPC communique également autant que possible sur ses limites et ses axes d'amélioration. La communication de l'OPC est donc en accord avec la présente analyse classant l'OPC comme « solide dans cette dimension et pouvant communiquer sur sa bonne pratique » avec un score supérieur ou égale à 70%.

<p><b>30. Le fonds communique-t-il un rapport d'impact/contribution annuel accessible aux investisseurs ? (QUESTION QUALIFIANTE)</b></p>	<p>Non</p>	<p>Oui, et le rapport présente de manière détaillée les changements dans les résultats des émetteurs.</p>	<p>Oui, et le rapport comporte des parties spécifiques sur i) les changements des résultats des émetteurs, ii) la vue agrégée des actions de contribution/d'impact déployées par le fonds.</p>	1	2	2,00 /3
--	------------	---	--	---	---	---------

L'OPC publie un rapport d'impact annuel dont l'objectif premier est de rendre compte de ce qui a été réalisé au cours de l'exercice passé et des impacts générés de façon directe et indirecte. Il s'agit d'un exercice de transparence primordiale pour nos clients au regard de la promesse d'impact initiale faite par le produit dans lequel ils investissent. Ce rapport contient des parties spécifiques sur les changements des résultats des émetteurs (cf. zoom sur des valeurs représentant les 3 typologies d'entreprises ciblées par l'OPC) et une vue agrégée des actions de contribution/d'impact déployées par l'OPC (cf. section « Impact » de l'OPC), et lorsque c'est possible la correspondance entre les deux (cf. Impact de nos actions d'engagement sur les entreprises investies), mais pas systématiquement émetteur par émetteur. L'évaluation des impacts chez LFDE repose sur plusieurs caractéristiques essentielles: Réaliser annuellement en partenariat avec des experts indépendants, permettant un travail de vérification des chiffres communiqués. Rendre compte des impacts de l'OPC et des investissements, tout en restant humble à l'égard de la responsabilité du gérant sur ces derniers. Être transparente sur les éventuels impacts et externalités négatives de l'OPC. Assurer le suivi des objectifs d'impact ex ante, utilisés dans la détermination d'une partie de la rémunération variable des gérants des OPC à impact. Communiquer en toute transparence les méthodologies de calcul et d'agrégation des différents indicateurs d'impact utilisées et leurs limites. Le rapport d'impact de l'OPC est accessible librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin », au sein de la rubrique « Documents LFDE - Impact

<p><b>31. La RSE de la société de gestion est-elle cohérente avec les objectifs de transformation durable du fonds ?</b></p>	<p>La société de gestion n'a pas mis en place de politique RSE ou la politique RSE de la société de gestion n'est pas cohérente avec les objectifs de transformation durable du fonds</p>	<p>La politique RSE de la société de gestion est cohérente avec les objectifs de transformation durable du fonds. Le fonds n'est pas une "anomalie" dans la gamme de la société de gestion.</p>	<p>Oui, et le rapport comporte des parties spécifiques sur i) les changements des résultats des émetteurs, ii) la vue agrégée des actions de contribution/d'impact déployées par le fonds.</p>	1	1	1,00 /1
--	---	---	--	---	---	---------

La Financière de l'Échiquier a mis en place depuis plusieurs années une politique RSE ambitieuse, conforme aux exigences qu'elle applique à ses investissements et cohérente avec les objectifs de transformation durable de l'OPC. Elle s'articule autour de notre raison d'être : « engager ensemble nos énergies et les capitaux de nos clients, dans un esprit pionnier et responsable, pour bâtir le monde de demain ». Dans le cadre de son intégration au groupe LBP AM, le groupe a établi une feuille de route commune organisée autour de 5 piliers que sont : promouvoir l'investissement responsable, agir en tant qu'employeur responsable, réduire notre empreinte sur l'environnement (tous scopes), agir en tant qu'acteur citoyen et solidaire et avoir une gouvernance responsable. La politique RSE de la Financière de l'Échiquier est détaillée sur notre site internet, dans la section « Nous connaître », sur la page « Entreprise Responsable » et à travers un rapport intégré publié annuellement, également disponible sur cette page.

<p><b>32. La rémunération des gérants du fonds est-elle dépendante des performances du fonds en matière d'impact ? (QUESTION QUALIFIANTE EN 2023)</b></p>	<p>La rémunération des gérants du fonds implique une part variable liée aux critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou actions mises en œuvre) ou des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou moyens mis en œuvre) OU en l'absence de rémunération variable, les gérants ont des objectifs annuels personnels qui incluent des critères relatifs aux performances financières du fonds sans inclure aux critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou moyens mis en œuvre)</p>	<p>La rémunération des gérants du fonds implique une part variable indexée sur des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou actions mises en œuvre) ou des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou actions mises en œuvre) de manière non négligeable (voir notice) OU la rémunération des gérants du fonds n'implique aucune part variable et, si les gérants ont des objectifs annuels personnels, ceux-ci n'incluent pas de critères relatifs aux performances financières du fonds sans inclure de critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou moyens mis en œuvre)</p>	<p>La rémunération des gérants implique une part variable qui est indexée sur des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou actions mises en œuvre) de manière substantielle (représentant entre 25% et 50% de la rémunération variable)</p>	1	1	1,00 /3
---	--	---	---	---	---	---------

Nous avons intégré des objectifs d'impact ex ante dans la politique de rémunération variable des gérants de nos OPC à impact en 2021. Ces objectifs seront mesurés sur une période de 3 ans. Le montant associé représente un surplus maximum de 20% de la rémunération variable des gérants. L'alignement des intérêts financiers des gérants de nos OPC à impact avec la démarche d'impact des OPC, en particulier ses indicateurs d'impact ex ante, est pour nous fondamentale. Il permet de garantir un alignement non seulement financier mais aussi extra-financier avec les porteurs de nos OPC à impact. Cette pratique est encore assez peu répandue dans le milieu de l'investissement à impact coté. À ce titre, en tant que pionnier en la matière, nous avons décidé d'inclure les objectifs d'impact ex ante, propres à chaque OPC, dans le schéma de rémunération variable des gérants concernés, en nous inspirant des pratiques à l'œuvre dans le non-impact. Ce travail est réalisé en lien avec les membres du Conseil d'Administration de la SICAV Échiquier Impact, qui ont été décisionnaires sur la mise en place d'un tel mécanisme. Une attention particulière a été portée au choix des indicateurs afin qu'ils soient : Simples, de façon à retirer un nombre limité d'indicateurs. Deux indicateurs par OPC nous semblent être adaptés. Exigeants, à l'image de la qualité de la démarche de nos OPC à impact. L'atteinte de ces objectifs récompense le travail des gérants via une enveloppe supplémentaire à la rémunération variable des dirigeants. Il convient donc de s'assurer que cette rémunération valorise une démarche d'impact réellement aboutie. Opposables, afin que l'évaluation de leurs résultats soit la plus simple et la plus fiable possible. Dans le processus d'évaluation de l'atteinte de ses critères, l'équipe de Recherche Investissement Responsable exerce un contrôle de premier niveau, le Conseil d'Administration de la SICAV exerce un contrôle de second niveau. Tout changement méthodologique qui pourrait affecter les indicateurs d'impact ex ante choisis devra faire l'objet d'une validation préalable du Conseil.

**E) BONUS** 0 1 2 3 **RÉSULTAT (N) - D** 5 /5

<p><b>33. Le fonds intègre-t-il un mécanisme de partage des revenus ou des frais de gestion au profit de projets d'intérêt général (associations, fondations...) ?</b></p>	<p>Non, le fonds n'intègre pas de mécanisme de partage des frais de gestion au profit d'associations</p>	<p>Oui, le fonds intègre un mécanisme de partage des frais de gestion au profit d'associations équivalent à moins de 0,5% des frais de gestion en année "normale"</p>	<p>Oui, le fonds intègre un mécanisme de partage des frais de gestion au profit d'associations équivalent à entre 0,5% et 1% des frais de gestion en année "normale"</p>	1	3	3,00 /3
--	--	---	--	---	---	---------

Dès nos premiers pas en tant qu'investisseur à impact coté, nous avons tenu à intégrer à nos OPC un mécanisme de partage de la valeur. Celui-ci se matérialise par le versement d'une partie de nos frais de gestion à des projets à impact positif, sélectionnés en direct ou via la Fondation Groupe LBP AM. Les projets sélectionnés sont étroitement liés à la thèse d'impact de chaque OPC et permettent de rendre tangible la contribution positive et directe de l'OPC aux défis environnementaux et sociaux ciblés. Nous sommes extrêmement engagés dans la sélection des projets financiers. Ce mécanisme, qui fait partie intégrante de l'histoire de nos OPC à impact, est complémentaire à l'impact des entreprises investies en réponse à ces mêmes enjeux. Nos OPC à impact ont ainsi une double intentionnalité, qui permet de maximiser leurs impacts. Ces trois dernières années - 2021, 2022 et 2023 - le montant versé en direct à des associations (telles que « Osons Ici et Maintenant » et le fonds de dotation « Museum pour la planète ») est de 75 000€ par an, ce qui équivaut à environ 10% des frais de gestion annuel de l'OPC sur la base des encours mi 2024.

<b>34. Le fonds organise-t-il des événements de sensibilisation à l'impact ou au reporting d'impact pour les entreprises investies ?</b>	Non, le fonds ne pratique pas ou très irrégulièrement ce genre d'initiatives "pédagogiques" auprès de ses participations.	Oui, le fonds pratique régulièrement ce genre d'initiatives "pédagogiques" auprès de ses participations (pour plus de 30% des participations détenues chaque année)	Oui, le fonds pratique très régulièrement ce genre d'initiatives "pédagogiques" auprès de ses participations (pour plus de 50% des participations détenues chaque année)	1	2	2,00 /2
--	---	---	--	---	---	---------

L'OPC organise régulièrement des initiatives pédagogiques auprès de l'ensemble de ses participations afin de les sensibiliser à l'impact. Trois principales actions sont menées. Tout d'abord, chaque année, l'équipe de gestion de l'OPC transmet à chaque entreprise en portefeuille le rapport d'impact de celui-ci afin de les sensibiliser à l'importance de la mesure d'impact et leur démontrer l'utilité du travail que nous leur demandons sur le sujet. En complément, chaque année, nous invitons les entreprises en portefeuille, à participer aux Rencontres du Climat et de la Biodiversité by LFDE au cours desquelles nous organisons des ateliers de travail thématiques afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques et de dégager des pistes concrètes de travail. Enfin, nos équipes de gestion et de Recherche IR se rendent amplement disponibles tout au long de l'année, dans le cadre de notre démarche d'engagement pour conseiller les entreprises autour de thème de l'impact.

SYNTHESE	RÉSULTAT FINAL (%)	74,00 /100
----------	--------------------	------------

Position sur l'échelle	<table border="1"> <tr> <td><b>Section A</b></td> <td>Théorie du changement (Max = 30)</td> <td style="text-align: right;"><b>27</b></td> </tr> <tr> <td><b>Section B</b></td> <td>Mise en œuvre (Max = 27)</td> <td style="text-align: right;"><b>19</b></td> </tr> <tr> <td><b>Section C</b></td> <td>Suivi des résultats (Max = 30)</td> <td style="text-align: right;"><b>16</b></td> </tr> <tr> <td><b>Section D</b></td> <td>Communication et crédibilité (Max = 10)</td> <td style="text-align: right;"><b>7</b></td> </tr> <tr> <td><b>Section E</b></td> <td>Bonus (Max = 5)</td> <td style="text-align: right;"><b>5</b></td> </tr> <tr> <td><b>Score final</b></td> <td>Total (Maximum = 100)</td> <td style="text-align: right;"><b>74</b></td> </tr> </table>	<b>Section A</b>	Théorie du changement (Max = 30)	<b>27</b>	<b>Section B</b>	Mise en œuvre (Max = 27)	<b>19</b>	<b>Section C</b>	Suivi des résultats (Max = 30)	<b>16</b>	<b>Section D</b>	Communication et crédibilité (Max = 10)	<b>7</b>	<b>Section E</b>	Bonus (Max = 5)	<b>5</b>	<b>Score final</b>	Total (Maximum = 100)	<b>74</b>
<b>Section A</b>	Théorie du changement (Max = 30)	<b>27</b>																	
<b>Section B</b>	Mise en œuvre (Max = 27)	<b>19</b>																	
<b>Section C</b>	Suivi des résultats (Max = 30)	<b>16</b>																	
<b>Section D</b>	Communication et crédibilité (Max = 10)	<b>7</b>																	
<b>Section E</b>	Bonus (Max = 5)	<b>5</b>																	
<b>Score final</b>	Total (Maximum = 100)	<b>74</b>																	